



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
DEPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
VILLE DE LEGÉ

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 044-214400814-20260327-AR_2026_003-AI

**AG 2026-003: Arrêté de délégation permanente de signature à la Directrice Générale des Services
Madame Corinne DUCLOS**

La Maire de la Commune de LEGÉ

VU l'article L.2122-19 du CGCT, conférant au maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance sa signature, au directeur général des services, au directeur général adjoint, au directeur général, au directeur des services techniques et aux responsables de services communaux ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-19, R.2122-8 et R.2122-10 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDERANT que Madame Corinne DUCLOS exerce les fonctions de Directrice Générale des Services de la commune de Legé, et que dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui donner délégation permanente de signature dans une série de domaines ;

ARRÊTE

Article 1 : Madame Laurence DELAUAUD, Maire de la commune de Legé, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation permanente de signature à Madame Corinne DUCLOS, pour :

Les actes et pièces relatifs au personnel municipal :

- les arrêtés relatifs aux personnels municipaux, à l'exception des actes et pièces liés aux recrutements, aux mutations, aux titularisations et aux avancements de grade des fonctionnaires territoriaux, ainsi qu'aux recrutements des personnels sous contrats de droit public à durée déterminée supérieure à un an,
- les ordres de mission, courriers, certificats, attestations, liés à la situation statutaire et administrative du personnel municipal, les demandes de congés,
- les conventions de stages signées avec des stagiaires et tous organismes compétents, quelle que soit la durée du stage.



Laurence Delavaud
Maire de Legé
27 mars 2026

Les actes et pièces relatifs aux finances :

- courriers et certificats relatifs aux sujets suivants :
 - cession ou nantissement des créances résultant des marchés publics,
 - mainlevée des cautions ou de garantie à première demande et certificat libératoire de retenue de garantie,
 - demandes de documents financiers et comptables aux organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement,
 - demandes de versement des subventions à encaisser,
 - état des dépenses mandatées.
- bordereaux de mandats ou de titres de recettes, tous budgets,
- ordre de paiement, certificat de transfert, certificat de réforme des biens,
- certificats pour annulation de mandats ou de titres,
- déclaration de TVA, déclaration FCTVA,
- état des restes à réaliser,
- devis inférieur à 7 500 €, factures attestant le service fait,

Les actes et pièces en matière d'assurances.

Les actes et pièces pour les dépôts de plaintes.

à compter de la notification du présent arrêté.

Article 2 : La signature par Madame Corinne DUCLOS des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

Article 3 : Madame la Maire, Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Legé et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet et au comptable de la collectivité.

Article 4 : La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Extrait certifié conforme.
LEGÉ, le 27/03/2026
La Maire de LEGÉ,
Mme Laurence DELAUAUD

Notification effectuée le : 31 MARS 2026

Mme Corinne DUCLOS



Publié le

- 1 AVR. 2026

